

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 4 avril 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 V. 98 Vœu relatif à la préservation du patrimoine culturel hérité du compositeur Pierre Henry.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que Pierre Henry, père de la musique électroacoustique, habitait et composait dans son studio situé rue de Toul dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant le souci de préserver le patrimoine culturel hérité de ce compositeur de renom ;

Considérant les vœux adoptés, en Conseil d'arrondissement le 11 septembre 2017 et en Conseil de Paris les 25, 26 et 27 septembre 2017 demandant que le Ministère de la Culture s'empare de cet enjeu et s'assure de la conservation des œuvres de Pierre Henry ;

Considérant l'ensemble des démarches engagées par la Mairie du 12<sup>e</sup> et la Ville de Paris au cours des dernières semaines, notamment au travers de plusieurs rencontres avec l'épouse du compositeur représentant l'association SON RE ;

Considérant la proposition faite par la Mairie du 12<sup>e</sup> à l'association SON RE, et acceptée par elle, d'intégrer de nouveaux locaux gérés par la RIVP situés 3 passage Hennel au cœur du 12<sup>e</sup> arrondissement dans le prolongement du Viaduc des Arts ;

Considérant l'accompagnement engagé par la Mairie du 12<sup>e</sup> dans la recherche de mécénat ainsi que le projet d'organiser un événement hommage dans le cadre du prochain Festival 12X12 en lien avec les 100ecs et le conservatoire Paul Dukas ;

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz et des élus du groupe socialiste et apparentés, le Conseil de Paris,

Emet le vœu :

- que les démarches de soutien engagées par la Ville de Paris et la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement se poursuivent et que l'Etat s'engage à accompagner la préservation de l'œuvre de Pierre Henry.